Compte rendu du conseil municipal
du lundi 10 mars 2025

Présents : Jean Paul FAURE, Marc LIOTARD, Colette LORME, Marie-Chantal MARCEL, Annkatrin JEPSEN, Jérôme ROUX, Yves CHAUVIN
Procuration :
Absent : Alain BERHAULT
Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h02
Colette LORME est désignée secrétaire de séance.

Signature de la feuille de présence : 18h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 3 mars 2025
Adopté par 6 voix et 1 abstention

1 – Exercice du droit de préemption pour l'achat des parcelles F200, F201, F209, F212

M. le Maire avise le Conseil Municipal du courrier du cabinet notarial de Me Delaval-Pissonnier reçu par courrier postal le jeudi 27 février 2025 nous informant de la vente de quatre parcelles de bois cadastrée F200, F201, F209, F212 pour une superficie totale de 49550 m² pour laquelle la commune dispose d'un droit de préemption.
Ces parcelles F200, F201, F209, F212 sont vendues pour la somme de 4 955 € (quatre mille neuf cent cinquante-cinq euros).

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'exercer le Droit de préemption de la commune.

Adoptée à l'unanimité

– Questions diverses

- M. Le Maire informe le conseil municipal de l'évolution du planning des travaux de l'école : le terrassement et les fondations sont terminés.

  Au cours de la réunion de chantier jeudi 6 mars 2025, un nouveau planning a été décidé. La fin des travaux est prévue courant janvier 2026.

  Les décisions prises au cours de cette réunion sont :

- La pose de brasseurs d'air dans les classes et de stores extérieurs pendant les vacances de printemps 2025.
- La peinture des classes au cours de l'été 2025. Il faudra organiser le déménagement des classes (meubles au centre) les 7 et 8 juillet.
- Les sous œuvres (ouvertures pour accès au nouveau réfectoire) seront réalisés : le 1er (dans l'école) début novembre. Le 2 ème (entre la cuisine actuelle et le nouveau réfectoire) entre mi et fin novembre. Prévoir de déménager les appareils ménagers de la cuisine actuelle.
- Le nouveau réfectoire sera fonctionnel courant novembre. Les enfants y accéderont par l'extérieur jusqu'à janvier 2026.
- Mise en place d'une fontaine à eau pour un montant de 1000€ environ.

- Il faudra prévoir l'achat de nouvelles tables. Un inventaire du mobilier existant doit être réalisé a priori

➢ M. le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offre pour le choix d'un architecte du patrimoine pour diagnostiquer la tour d'Alençon et éventuellement piloter son chantier de consolidation va être déposé sur le site du Dauphiné Libéré mardi 11 mars 2025.

➢ M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier au président de l'association « le cochonnet rochois » à la suite de sa demande d'autoriser l'édification d'un abri-bar sur le terrain de boules, lui faisant les demandes suivantes :

- Rechercher des solutions moins couteuses d'achat de matériaux : construction bois ou demande de devis auprès de fournisseurs moins chers que point P
- Faire faire l'étude du branchement et l'établissement d'un devis par un électricien professionnel qui pourra garantir la conformité électrique de l'installation
- Etudier l'hypothèse d'un branchement de l'alimentation en eau à partir de la fontaine située à l'entrée des terrains de boules.

Et lui indiquant qu'à partir de ces nouveaux éléments, le projet sera présenté à nouveau en commission urbanisme puis en conseil municipal.

Fin du Conseil Municipal : 18h24

Les conseillers municipaux

Le Maire,
Marc LIOTARD